



## **Appel à projets : Production des kits pédagogiques et scénarisation des cours**

### **Université Hassan 1<sup>er</sup> - Settlat**

- Vu la loi 01.00 portant organisation de l'Enseignement Supérieur
- Vu la loi cadre 51.17 relative à l'Éducation, à la Formation et à l'Enseignement Supérieur
- Vu le PACTE-ESRI et notamment l'Orientation Stratégique1 (OS1) relative à l'excellence académique
- Vu le projet de développement de l'Université Hassan 1<sup>er</sup> validé par le Conseil de l'Université du 24 mai 2023

Et aussi dans le cadre du décret n° 2.20.474 concernant l'enseignement à distance, établissant clairement la nature de ce type d'enseignement et déterminant les catégories concernées par cette offre dans les secteurs public et privé, ses conditions et ses modalités, ainsi que les lieux et structures dédiés à cette fin.

L'Université Hassan 1<sup>er</sup> a procédé au lancement d'un appel à projets visant la production de cours scénarisés au profit de ses étudiants.

#### **I. Objectifs de l'Appel à Projets**

- Numérisation de modules spécifiques issus des filières accréditées au sein des établissements de l'Université Hassan 1<sup>er</sup> – Settlat.

#### **II. Éligibilité et modalités de participation**

- Le projet présenté doit nécessairement concerner un module d'une filière accréditée dans un établissement de l'Université Hassan 1<sup>er</sup> – Settlat.
- Le coordinateur du projet doit être un enseignant-chercheur permanent au sein de l'un des établissements de l'UH1. En cas d'indisponibilité, le Chef d'Etablissement en coordination avec le coordinateur de la filière peut faire appel à un enseignant-chercheur d'une autre université sur la base du programme accrédité. La même procédure peut être adoptée si l'Enseignant assurant le cours juge opportun de faire

intervenir un autre enseignant d'une autre université nationale ou internationale

- Le coordonnateur du projet doit assurer le suivi des inscriptions des étudiants dans le module et en assurer l'animation de la première session du cours scénarisé

### III. Hébergement des ressources numériques :

- Les ressources numérisées seront hébergées et rendues accessibles via la plateforme Moodle
- L'accès aux modules numérisés réalisés dans le cadre de cet appel à projets sera ouvert à tous les étudiants de l'Université Hassan 1<sup>er</sup> inscrits dans le module

### IV. Évaluation des projets

Les projets éligibles seront évalués sur la base de critères disciplinaires et d'ingénierie pédagogique par un comité d'évaluation spécialement désigné pour cette tâche.

Les critères d'évaluation incluent :

| Critère  | Note |
|--|------|
| Qualité de l'équipe de conception, de l'équipe pédagogique, et des éventuels partenariats, ainsi que des moyens techniques disponibles   | 20   |
| Pertinence du dispositif de formation proposée   | 10   |
| Qualité des ressources et de l'approche pédagogique  | 40   |
| Organisation du projet <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Plan d'exécution (de la scénarisation jusqu'à la fin de la première session d'animation, phase de la gestion du cours en mode archive ouverte/ mode auto-formation)</li> <li>▪ Adéquation des moyens financiers aux objectifs</li> <li>▪ Nombre des étudiants bénéficiaires</li> </ul> | 30   |
| Total  | 100  |

## V. Financement

### VII.1. Critères de financement

La subvention maximale pouvant être octroyée par projet est limitée à 11.000 DH. Pour l'attribution du budget, il sera tenu compte de la place qu'occupe le contenu pédagogique objet du projet dans le module accrédité (contenu traité, pourcentage par rapport au contenu du module, etc.).

## VI. Constitution du dossier de candidatures

Le dossier de candidature sont soumis via la plateforme de l'Université Hassan 1<sup>er</sup>

## VII. Calendrier du lancement du projet :

- Lancement de l'appel à projets : 28 /07 /2023
- Evaluation : La commission Pédagogique issue du Conseil de l'Université assure l'évaluation. Cette dernière se fait d'une manière régulière le long de la période 30/07/2023 – 30/09/2023
- Tout projet sélectionné fait l'objet d'un contrat
- En cas où l'enseignant concerné souhaite la réalisation de son projet en cours du mois d'Août, le CIP s'organise pour mettre les moyens nécessaires à sa disposition
- 08 /09 /2023 : lancement des cours sur la plateforme Moodle.

## VIII. Propriété intellectuelle :

La propriété intellectuelle des modules scénarisés financés dans le cadre de cet AP sera traitée dans le cadre du contrat du projet retenu.